

Le 11 novembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le onzième jour de novembre deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Michel Sarao, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Patrick Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Achat de timbres
- 8.0 Responsable du conseil d'établissement
- 9.0 Participation financière – Partenaires 12-18
- 10.0 Adjudication du contrat déneigement – cours municipales
- 11.0 Autorisation signature – Projet Parc-Ile
- 12.0 Mandat au notaire – Projet Parc-Ile
- 13.0 Incendie chalet loisirs
- 14.0 Entente SPAA
- 15.0 Entente comité d'embellissement (reporté à une réunion ultérieure)
- 16.0 Avis de motion – taxation annuelle
- 17.0 Autorisation de signatures et maires suppléants
- 18.0 Entretien de la patinoire
- 19.0 Vœux de Noel
- 20.0 Reconnaissance aux élus sortants
- 21.0 Comptes à payer
- 22.0 Varia
 - 22.1 – Proposition d'offre d'achat
 - 22.2 – Ligne internet – local âge d'or
- 23.0 Questions de l'assemblée
- 24.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-11-140
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-11-141
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 11 novembre 2013

R13-11-142
Procès-verbal
du 1^{er} octobre
2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-11-143
Achat de
timbres

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de timbres pour un montant de six cent cinquante dollars (650.00 \$), taxes en sus, le tout pour l'envoi des comptes de taxes 2014 ainsi que pour tout envoi postal par la municipalité.

ADOPTÉE

R13-11-144
Responsable
du conseil
d'établissement

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Sophie Samson comme élue responsable du conseil d'établissement.

ADOPTÉE

R13-11-145
Participation 2014 -
Corporation
Partenaires 12-18

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de renouveler notre participation à la Corporation Partenaires 12-18 pour l'année 2014, pour un montant de mille deux cent douze dollars et soixante-quinze sous (1212.75 \$) représentant une participation de 1.75 \$ /per capita.

QUE cette cotisation soit prévue et payable au budget 2014.

ADOPTÉE

R13-11-146
Adjudication du
contrat de
dénivellement -
cours municipales

CONSIDÉRANT QU'un circulaire a été envoyé à la population afin de demander des soumissions pour le déneigement de toutes les cours municipales ainsi que les différents points d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être reçues au plus tard lundi le 11 novembre 2013 à 16h00, pour être ouvertes le même jour;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission nous a été retournée;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adjudication du contrat de déneigement de toutes les cours municipales ainsi que les différents points d'eau pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 à Aurel Côté et Dany Bradette, réparti de la façon suivante :

2013-2014	:	3 900.00 \$, taxes en sus
2014-2015	:	4 090.00 \$, taxes en sus
2015-2016	:	4 280.00 \$, taxes en sus

QUE le contrat doit aussi inclure un taux horaire de quatre-vingt dollars (80.00 \$) pour l'ouverture de la patinoire;

QUE le contrat doit stipuler que lors du déneigement, la priorité sera la caserne des pompiers;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat ainsi que les documents reliés à ce contrat.

ADOPTÉE

Le 11 novembre 2013

R13-11-147
Responsable
du projet
Parc-Ile

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Messieurs Jocelyn Bédard ou Michel Sarao comme élus responsable du projet Parc-Ile et de les autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

R13-11-148
Mandat au
notaire -
projet Parc-Ile

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Madame Nicole Provencher, notaire, afin d'obtenir un jugement par prescription trentenaire pour deux îles situées dans la rivière Bécancour, le tout au coût d'environ deux mille cinq cent dollars (\$ 2 500.00), taxes en sus;

Que ce montant soit pris au poste du budget « Projets spéciaux ».

ADOPTÉE

R13-11-149
Incendie du
chalet des
loisirs -
autoriser
dépenses

CONSIDÉRANT QUE le chalet des loisirs a subi un incendie le dimanche 20 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est une perte totale et qu'une indemnisation d'assurance suivra dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir le service de la patinoire pour la prochaine saison hivernale à la population et que des installations temporaires doivent être installées;

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000.00 \$) qui sera pris à même le montant de l'indemnisation d'assurance.

ADOPTÉE

R13-11-150
Entente SPAA

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes renouvelle l'entente avec la SPAA aux mêmes conditions que l'année 2013, soit le forfait 2, pour un montant de mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et cinq sous (1 282.05 \$), représentant un coût de un dollar et quatre-vingt-cinq sous (1.85 \$) par habitant et ce, pour l'année 2014 .

ADOPTÉE

Entente – Comité d'embellissement

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

Avis de motion

Monsieur Yves Payette donne un avis de motion pour la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement imposant le taux de taxes foncières et autres pour l'année 2014.

R13-11-151
Autorisation de
signataires et
maires suppléants

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre dernier, des élections municipales ont eu lieu et que de nouveaux membres du conseil municipal ont été élus pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Jocelyn Bédard, maire, et Madame Danielle Bédard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, de signer tous les documents, incluant les chèques, pour et au nom de la municipalité dans l'exercice de leurs fonctions et;

QU'en cas d'incapacité du maire, le maire suppléant sera autorisé à signer tous les documents, incluant les chèques, pour et au nom de la municipalité;

QUE le maire suppléant soit nommé pour une période de quatre (4) mois pour les quatre (4) prochaines années, à savoir;

Le 11 novembre 2013

- Pour les mois de novembre, décembre 2013, janvier et février 2014, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 1;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 2;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 3;
- Pour les mois de novembre, décembre 2014, janvier et février 2015, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 4;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2015, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 5;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 6;
- Pour les mois de novembre, décembre 2015, janvier et février 2016, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 1;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 2;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 3;
- Pour les mois de novembre, décembre 2016, janvier et février 2017, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 4;
- Pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 5;
- Pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017, le maire suppléant soit le conseiller au siège numéro 6;

ADOPTÉE

R13-11-152
Entretien de
la patinoire

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2013-2014 soit donné à Monsieur Serge Soucy, au taux horaire de douze dollars (\$ 12.) de l'heure, à titre forfaitaire;

Que lors de l'absence ou la non disponibilité de Monsieur Serge Soucy, Monsieur Réjean Dubuc soit nommé suppléant;

Que la municipalité paie en quatre (4) versements mensuels, selon les heures effectuées;

Que le tout soit sous la supervision de Monsieur Réjean Dubuc;

Que l'entretien de la patinoire débute et se termine selon les conditions atmosphériques.

ADOPTÉE

R13-11-153
Vœux de
Noël

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et les membres du conseil municipal de retourner des vœux de Noël à toute la population par l'envoi d'un circulaire distribué à chacune des adresses civiques;

Que la municipalité paie les frais s'y rapportant pour un montant maximum de cent vingt-cinq dollars (\$ 125.), taxes en sus.

ADOPTÉE

Reconnaissance aux élus sortants

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, fait une motion de remerciement envers les deux conseillers sortants, soit Messieurs Yannick Lemire et Jimmy Fiset, pour le bon travail accompli au cours des dernières années.

R13-11-154
Comptes
à payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille deux cent soixante-quatorze dollars et vingt-huit sous (99 274.28 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 11 novembre 2013

Varia :

R13-11-155
Proposition
d'offre d'achat

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une offre d'achat au montant de \$ 70,000.00 pour le bâtiment à logements situé au 885, rue Principale Notre-Dame-de-Lourdes.
QUE cette offre soit conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

R13-11-156
Ligne internet -
local de l'âge
d'or

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation d'une ligne internet au local de l'âge d'or, au sous-sol de la salle municipale, avec un contrat auprès de la Cie Sogetel au montant mensuel de trente-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (39.95 \$), taxes en sus ainsi que l'achat d'un routeur pour un montant maximum de deux cent dollars (200.00 \$), taxes en sus.

Que ces montants soient pris au poste de budget « internet – frais service ».

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h50 et se termine à 21h06.

R13-11-157
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Michel Sarao et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h06.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales